Nom et prénom

Adresse Nom agence immobilière

Adresse

Commune, le (date)

Objet : Mise en demeure de remboursement de sommes indûment perçues lors d’une location.

Madame, Monsieur,

Le décret wallon du 15 mars 2018 relatif au bail d’habitation stipule en son article 64 qu’est réputée non écrite toute clause qui met à charge du preneur les frais d’intervention d’un tiers relatifs à la location d’un bien d’habitation.

Nous constatons que votre agence n’a pas respecté cette disposition légale et nous a, en date du…….., réclamé des frais de dossiers et d’état des lieux de sortie qui n’avaient pas lieu d’être.

Notre calcul s’élève à………euros. Soit les …..euros réclamés par votre agence moins la moitié des frais d’état des lieux, ……ayant payé cet état des lieux à notre seule charge (le cas échéant).

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de payer ce montant, soit la somme de…..euros, dans un délai de…..jours sur le compte bancaire numéro BE……….

A défaut de vous être exécuté pour le…….(date), nous n’aurons d’autre solution que d’introduire une demande de résolution auprès de la justice de paix de…..(lieu).

Nous nous permettons enfin de vous rappeler que l’Institut Professionnel des agents Immobiliers (IPI) conseille à ses membres de procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Nous osons donc espérer que votre règlement à l’amiable mettra sans tarder un terme à cette situation navrante.

Meilleures salutations,

NOM et SIGNATURE